

Une entreprise sur dix déclare utiliser l'intelligence artificielle

Insee Première • n° 2061 • Juillet 2025



En 2024, 10 % des entreprises implantées en France déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle (IA), soit quatre points de plus qu'en 2023. Le recours à l'IA par les entreprises reste toutefois en retrait par rapport à l'ensemble de l'Union européenne (13 % en 2024). L'adoption de ces technologies dépend fortement de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité : 33 % des entreprises de 250 salariés ou plus utilisent l'IA, 42 % des entreprises de l'information-communication, contre 5 % ou moins pour les transports, l'hébergement et la restauration ou la construction. Les technologies d'IA les plus utilisées sont celles réalisant des analyses du langage écrit (44 %) et celles d'apprentissage automatique (41 %), mais les entreprises les plus utilisatrices recourent fréquemment à plusieurs technologies. Plus d'un quart des entreprises utilisant l'IA la mobilisent pour le marketing ou les ventes, ou encore pour les processus de production ou de services. Le principal moyen d'acquisition des logiciels ou systèmes d'IA est l'achat dans le commerce (sept entreprises sur dix).

En 2024, 10 % des **entreprises** françaises de 10 salariés ou plus déclarent utiliser au moins une technologie d'**intelligence artificielle (IA)**, contre 6 % en 2023

► **figure 1.** En seulement un an, l'adoption de technologies d'IA augmente fortement pour l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille.

Néanmoins, l'usage de l'IA est fortement lié à la taille de l'entreprise : en 2024, 9 % des entreprises de moins de 50 salariés y ont recours, 15 % des entreprises de 50 à 249 salariés et 33 % de celles de 250 salariés ou plus. L'écart de taux d'usage entre les 250 ou plus et les moins de 50 s'accroît, passant de 16 à 24 points entre 2023 et 2024. Les entreprises utilisant l'IA concentrent en 2024 49 % du chiffre d'affaires total du champ et 40 % de l'emploi total (contre respectivement 40 % et 31 % en 2023).

L'impact de la taille de l'entreprise pour l'adoption de l'IA s'observe dans tous les pays et ce constat reste vrai globalement pour l'utilisation des autres technologies de l'information et de la communication (présence sur les réseaux sociaux, analyse de données, etc.). Adopter de nouvelles technologies nécessite de supporter des coûts fixes et s'avère d'autant moins coûteux que l'entreprise dispose déjà d'actifs complémentaires à l'IA (infrastructure numérique, compétences numériques, etc.).

Les entreprises de l'information et de la communication utilisent fréquemment l'IA

Le recours à ces technologies diffère également fortement selon les secteurs d'activité. Les entreprises du secteur de l'information et de la communication, qui regroupent notamment l'édition (de logiciels mais aussi littéraire et musicale), les activités audiovisuelles, les services de télécommunications, les services informatiques et les activités

liées à l'Internet, sont de loin les plus utilisatrices : 42 % déclarent employer des technologies d'IA, en hausse de 12 points par rapport à 2023. Les entreprises des secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (qui incluent notamment les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques et la recherche-développement scientifiques) utilisent aussi l'IA, bien que moins fréquemment (17 %, en hausse de 3 points). L'usage de l'IA reste à l'inverse

► 1. Part des entreprises qui déclarent utiliser au moins une technologie d'IA en 2024

Caractéristiques	France		Union européenne	
	2023	2024	2023	2024
Taille de l'entreprise				
De 10 à 49 salariés	5	9	6	11
De 50 à 249 salariés	10	15	13	21
250 salariés ou plus	21	33	30	41
Secteur d'activité				
Industrie manufacturière	5	7	7	11
Prod. et distrib. d'énergie, d'eau, gestion des déchets, dépollution	5	9	9	13
Construction	2	3	3	6
Commerce	4	10	7	12
Transports et entreposage	2	5	5	8
Hébergement-restauration	2	5	4	6
Information-communication	30	42	29	49
Activités immobilières	7	14	9	15
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14	17	19	31
Activités de services administratifs et de soutien	6	11	8	14
Ensemble	6	10	8	13

Lecture : En 2024, 10 % des entreprises déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle.

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources : Eurostat ; Insee, enquête TIC entreprises 2023 et 2024.

encore peu répandu dans les entreprises des transports et de l'entreposage (5 %), de l'hébergement et de la restauration (5 %) et du secteur de la construction (3 %). Entre ces extrêmes, on trouve le commerce (qui passe de 4 % en 2023 à 10 % en 2024), les activités immobilières (de 7 % à 14 %), les services administratifs (de 6 % à 11 %), l'énergie (de 5 % à 9 %) et l'industrie manufacturière (de 5 % à 7 %). Si l'usage de l'IA a augmenté entre 2023 et 2024 dans tous les secteurs, les écarts entre certains secteurs ont augmenté : ainsi, l'écart entre le secteur de l'information et de la communication et l'industrie manufacturière est passé de 25 à 35 points.

Au-delà des deux dimensions clés que sont la taille et le secteur d'activité, d'autres caractéristiques des entreprises peuvent expliquer le recours à l'IA, comme l'appartenance à un groupe (français ou international), ou l'existence de compétences en interne. On complète donc la description des déterminants de l'adoption de l'IA par une analyse « toutes choses égales par ailleurs » mesurant l'impact de l'une d'entre elles, les autres étant fixées. Cette analyse confirme d'abord les rôles clés de la taille et du secteur d'activité sur l'usage de l'IA. À caractéristiques comparables, une entreprise du secteur de l'information et de la communication a ainsi 3,9 fois plus de chances d'utiliser l'IA qu'une entreprise de l'industrie manufacturière, et une entreprise de 250 salariés ou plus a 2,0 fois plus de chances d'utiliser l'IA qu'une entreprise de moins de 50 salariés.

Les entreprises appartenant à une firme multinationale ont 1,6 fois plus recours à l'IA que les autres entreprises (indépendantes et celles appartenant à un groupe de sociétés présentes uniquement sur le territoire français). L'analyse montre enfin qu'à autres caractéristiques comparables, une plus forte présence d'ingénieurs et de cadres techniques accroît les chances qu'une entreprise adopte l'IA : les entreprises dont leur part dépasse 15 % ont ainsi 2,2 fois plus de chances de faire usage de l'IA que les autres.

L'usage de l'IA par les entreprises va de pair avec l'utilisation des autres technologies numériques. Elles sont 8 % à utiliser des technologies de réalité augmentée, réalité virtuelle ou réalité mixte, contre 2 % pour les entreprises qui n'utilisent pas l'IA. Probablement en lien avec leur plus forte utilisation des nouvelles technologies, 40 % ont connu au moins un incident de sécurité informatique (indisponibilité des services des technologies de l'information et de la communication (TIC), destruction ou altération de données, divulgation de données confidentielles), contre 23 % pour les autres. Parmi les entreprises qui utilisent au moins une technologie d'IA, 46 % emploient du personnel spécialisé dans le domaine des TIC alors qu'elles ne sont que 13 % parmi celles qui n'utilisent pas l'IA.

L'adoption de l'IA est moins fréquente en France que dans le reste de l'UE

L'usage de l'IA par les entreprises françaises est moins fréquent que dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), et l'écart ne s'est pas réduit sur un an : 13 % des entreprises de l'UE déclarent utiliser au moins une technologie d'IA en 2024 (3 points de plus qu'en France), après 8 % en 2023 (2 points de plus qu'en France). Par ailleurs, la pratique de l'e-commerce ou encore le fait de posséder un site web reste également moins fréquent en France que dans l'UE. La hiérarchie par catégorie de taille et de secteur de l'usage de l'IA sont similaires en France et en UE, mais le recours à l'IA reste plus élevé en UE quels que soient la taille ou le secteur de l'entreprise.

Ainsi, en 2024, les entreprises françaises de 250 salariés et plus ont un taux d'usage en retrait de 8 points par rapport à la moyenne européenne. En particulier, le secteur français de l'information et de la communication est au-dessous de la moyenne européenne de 7 points, alors qu'il était légèrement au-dessus en 2023. Le taux d'usage a aussi beaucoup moins augmenté en France qu'en UE pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques, deuxième secteur quant à l'utilisation.

De fortes disparités existent cependant entre les 27 pays de l'UE : l'utilisation de l'IA est bien moins répandue dans la plupart des pays d'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne, Bulgarie et Hongrie, de 3 % à 7 %),

et beaucoup plus fréquente, au moins deux fois plus qu'en France, dans les pays du nord de l'Europe (Allemagne, Danemark, Suède, Finlande, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg, de 20 % à 28 %) ► **figure 2**. Parmi les principales économies de l'UE, les entreprises françaises, italiennes et espagnoles affichent des taux de recours à l'IA du même ordre.

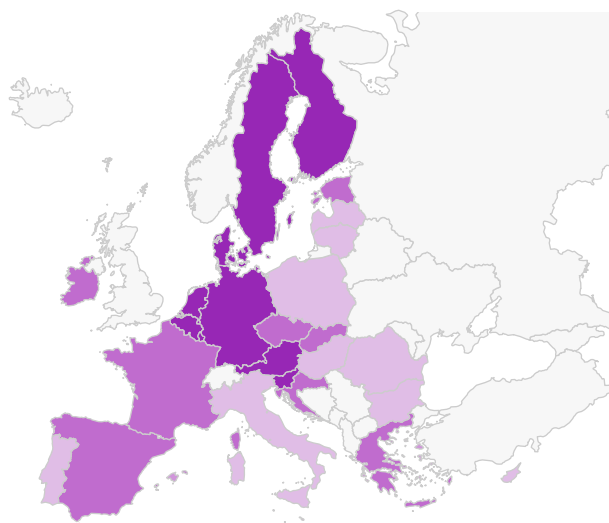
Les usages de l'IA renvoient à des technologies variées, de l'automatisation à l'analyse de texte et à l'IA générative

Parmi les entreprises françaises utilisant l'IA, les technologies les plus répandues sont celles réalisant des analyses du langage écrit (44 %) et celles d'**apprentissage automatique** (machine learning) pour l'analyse de données (41 %) ► **figure 3**.

Un tiers des entreprises mobilisent des technologies automatisant différentes tâches ou assistant dans la prise de décision, et un tiers également utilisent des technologies générant du langage parlé ou écrit. Ces dernières technologies sont celles qui ont le plus progressé en un an (+13 points) avec celles qui convertissent du langage parlé en un format lisible par une machine (+5 points). Les technologies permettant le mouvement physique des machines (robots autonomes par exemple) sont quant à elles déclarées par 7 % des entreprises, et leur usage a peu évolué en un an.

► 2. Part des entreprises qui déclarent utiliser au moins une technologie d'IA dans l'Union européenne en 2024

en %
0 10 20 30



©IGN - Insee 2025

Lecture : En 2024, 28 % des entreprises du Danemark déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle.

Champ : Union européenne, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources : Eurostat ; Insee, enquête TIC entreprises 2024.

Plus de la moitié des entreprises mobilisant de l'IA déclarent utiliser au moins deux technologies (53 % en 2024, contre 48 % en 2023). L'association de technologies d'analyse de langage écrit et de génération de langage est la plus fréquente, suivie par celle des technologies de machine learning et d'automatisation. Enfin, 28 % des entreprises utilisent au moins trois technologies, soit un niveau proche de celui de 2023. En 2024, près de la moitié des entreprises de l'information et de la communication utilisatrices de l'IA, mobilisent au moins trois technologies, de même que près de la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus ayant adopté l'IA.

Toutes les technologies d'IA sont davantage répandues au sein des entreprises de 250 salariés ou plus. Le type de technologies utilisées varie selon la taille de l'entreprise. Parmi les entreprises de moins de 250 salariés utilisant l'IA, l'analyse de langage écrit arrive en tête, mobilisée par plus de 40 % d'entre elles, devant le machine learning. Dans les plus grandes entreprises, c'est le contraire : les technologies d'apprentissage automatique sont les plus répandues (58 %) devant celles d'analyse de langage écrit (53 %).

Les technologies utilisées varient également d'un secteur à l'autre. Les entreprises de l'information et de la communication qui font usage de l'IA utilisent majoritairement les technologies d'apprentissage automatique, mais fréquemment aussi celles réalisant des analyses de langage écrit et celles générant du langage parlé ou écrit. Dans le secteur des activités immobilières, une entreprise sur deux utilise les technologies générant du langage parlé ou écrit, tandis que l'usage du machine learning y est plus limité. Une entreprise sur deux du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques mobilise les technologies réalisant des analyses de langage écrit.

Les entreprises des secteurs de l'industrie et des transports et de l'entreposage se caractérisent par un usage plus courant des technologies qui permettent le mouvement physique des machines par des décisions fondées sur l'observation de son environnement (robots autonomes, véhicules autonomes, drones autonomes, etc.) : une entreprise sur six utilisant l'IA. Par ailleurs, une entreprise sur trois dans ces deux secteurs a recours à de l'intelligence artificielle pour automatiser différentes tâches ou assister la prise de décision (logiciel d'automatisation des processus robotisés fondé sur de l'intelligence artificielle).

Des finalités d'utilisation liées aux secteurs d'activité

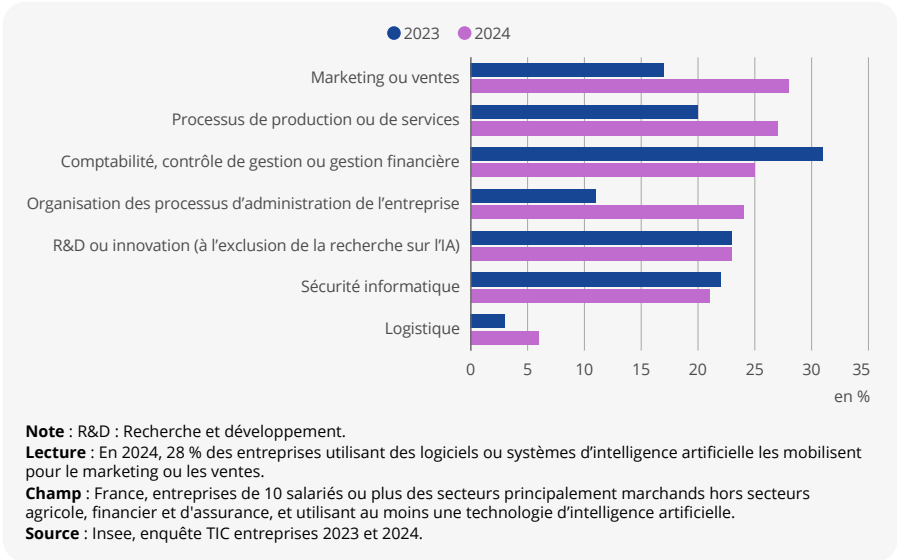
Les entreprises utilisent des logiciels ou systèmes d'IA pour des finalités

3. Type de technologie mobilisée par les entreprises qui déclarent utiliser l'IA en 2024

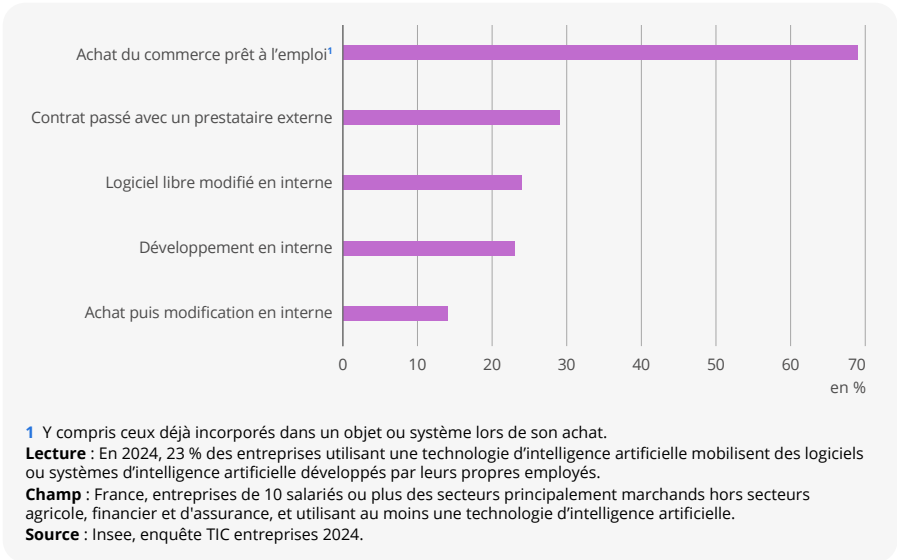
Type de technologie d'IA	De 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	250 salariés ou plus	Ensemble
Analyse de langage écrit	44	40	53	44
Apprentissage automatique pour de l'analyse de données	39	38	58	41
Automatisation ou assistance dans la prise de décision	33	27	42	33
Génération du langage parlé ou écrit	32	30	36	32
Conversion du langage parlé en un format lisible par une machine	24	34	36	27
Identification d'objets ou de personnes à partir d'images ou vidéos	21	20	29	22
Mouvement de machine basé sur l'observation des environs	5	12	13	7

Lecture : En 2024, 44 % des entreprises de 10 à 49 salariés qui déclarent utiliser l'intelligence artificielle mobilisent une technologie réalisant des analyses de langage écrit.
Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, et utilisant au moins une technologie d'intelligence artificielle.
Source : Insee, enquête TIC entreprises 2024.

4. Finalités d'utilisation par les entreprises des technologies d'IA



5. Moyens d'acquisition des logiciels ou systèmes d'IA en 2024



très diverses : marketing, production, administration, comptabilité, organisation, recherche et développement et sécurité informatique. En 2024, parmi les entreprises qui utilisent l'IA, 28 % la mobilisent pour le marketing ou les ventes, en progression de 11 points en un an ► **figure 4**. L'usage de l'IA pour les

processus de production ou de services est également nettement plus courant en 2024, avec 27 % des entreprises concernées, soit 7 points de plus par rapport à 2023. L'utilisation de l'IA pour l'organisation des processus d'administration a plus que doublé : de 11 % en 2023 à 24 % en 2024. L'usage de l'IA pour la logistique suit la

même tendance, bien qu'il reste le moins fréquent (3 % en 2023 à 6 % en 2024).

Même si le nombre d'entreprises utilisant l'IA pour la comptabilité, le contrôle de gestion ou la gestion financière augmente en 2024, la part de cet usage parmi l'ensemble des entreprises utilisant l'IA est en recul par rapport à 2023 (25 % en 2024, contre 31 % en 2023). Enfin, l'utilisation de l'IA pour la sécurité informatique et pour la recherche et le développement demeure stable en 2024.

Les principales finalités d'utilisation de l'IA varient selon les secteurs d'activités. Une entreprise sur deux du secteur de l'information et de la communication ayant recours à l'IA l'utilise pour la recherche et le développement ou l'innovation. Les entreprises du secteur des activités immobilières en font davantage usage pour le marketing ou les ventes (pour plus d'une entreprise sur deux utilisant l'IA). Les entreprises du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, utilisent majoritairement l'IA pour les

processus de production ou de services. Enfin, l'usage le plus courant dans les transports et l'entreposage, secteur qui utilise peu l'IA, est la sécurité informatique.

Les logiciels et systèmes d'IA sont le plus souvent acquis hors de l'entreprise et prêts à l'emploi

L'acquisition des technologies d'IA des entreprises repose majoritairement sur l'achat de logiciels ou systèmes du commerce prêts à l'emploi, pour 69 % des entreprises utilisant l'IA ► **figure 5**. Dans une proportion allant de 23 à 29 %, les entreprises acquièrent les technologies d'IA en passant des contrats avec des prestataires, en les développant en interne ou en modifiant des logiciels libres. Plus rarement (14 %), elles achètent des logiciels ou systèmes d'IA du commerce qui sont ensuite modifiés en interne par leurs employés.

L'acquisition des technologies d'IA varie selon les secteurs d'activités. Les développements internes par leurs propres employés sont plus courants parmi les entreprises du secteur de l'information et de la communication : un peu moins d'une entreprise sur deux acquiert les logiciels ou systèmes d'IA en les développant en interne par ses propres employés, et une proportion similaire passe par des systèmes open source développés ensuite en interne. Dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, le moyen d'acquisition le plus répandu est la contractualisation via des prestataires externes, pour près de six entreprises sur dix mobilisant l'IA. ●

Clément Lefebvre (Insee)

► Définitions

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Les effectifs considérés dans cette enquête portent sur l'ensemble des personnes occupées (salariés et non-salariés de l'entreprise). Pour simplifier, les termes salariés et personnes sont utilisés indifféremment dans la présente étude et désignent les personnes occupées.

L'**intelligence artificielle (IA)** fait référence aux systèmes utilisant des technologies comme la fouille de textes (*text mining*), la vision par ordinateur, la reconnaissance automatique de la parole, la génération automatique de texte, l'apprentissage automatique (machine learning) ou l'apprentissage profond. L'intelligence artificielle rassemble et utilise des données pour prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés, la meilleure action pour aboutir à des résultats spécifiques.

Les systèmes d'intelligence artificielle peuvent être exclusivement logiciels, par exemple :

- chatbots et assistants virtuels d'entreprise fondés sur le traitement automatique du langage naturel ;
- systèmes de reconnaissance faciale fondés sur la vision par ordinateur ou des systèmes de reconnaissance de la parole ;
- logiciel de traduction automatique ;
- analyse de données fondée sur de l'apprentissage automatique (machine learning) ;

ou bien intégrés à des appareils, par exemple :

- robots autonomes pour l'automatisation des entrepôts ou des travaux d'assemblage ;
- drones autonomes pour la surveillance de la production ou la manipulation de paquets.

Les entreprises sont interrogées sur leur utilisation générale de l'IA au sein de leurs services : leurs réponses n'incluent en principe pas les initiatives individuelles de leurs salariés ou les utilisations ponctuelles de l'IA qu'ils peuvent en faire (recours à ChatGPT par exemple).

L'**apprentissage automatique** ou machine learning consiste à donner à un programme informatique la capacité d'apprendre pour améliorer ses performances à résoudre des tâches. Souvent, le programme subit une phase d'entraînement ou d'apprentissage sur un jeu de données connues, après quoi il met en application sur des nouvelles données les compétences apprises.

► Sources

L'**enquête sur les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises (TIC-entreprises)** de 2024 a été réalisée début 2024 auprès d'un échantillon d'environ 10 500 entreprises implantées en France hors Mayotte, de 10 personnes occupées ou plus (salariés et non-salariés) des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance. Elle vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Les questions concernent la situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire au cours du premier trimestre 2024.

Le champ de l'enquête de 2023 est identique. L'enquête a eu lieu début 2023 auprès d'un échantillon d'environ 14 200 entreprises et les questions portent également sur la situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire au cours du premier trimestre 2023.

Des enquêtes analogues ont été menées dans tous les pays européens en application du règlement communautaire n° 1006/2009 sur la société de l'information. Les concepts et les questionnaires sont harmonisés au niveau européen. Les modalités de collecte de l'information peuvent différer entre pays, il appartient à Eurostat de valider la conformité des enquêtes et leur publication.

Dans cette étude, l'exploitation s'appuie sur la définition économique de l'entreprise instaurée par la loi de modernisation de l'économie (LME) et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008.



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour en savoir plus

- « **Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2024** », Insee Résultats, janvier 2025.
- **Camille H.**, « **Les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises en 2023 – Les données clientèle sont les plus analysées par les entreprises françaises** », Insee Première n° 2030, décembre 2024.
- **Lefebvre C.**, « **Les microentreprises ont plus souvent un profil sur les réseaux sociaux qu'un site web** », Insee Première n° 1982, février 2024.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
Anne Évrard

Maquette :
A. Bathias

✉ @InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252061
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

